

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Décembre 2017

----- Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjoints, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, conseillers municipaux.

Etaient excusés : MOUREU Pierre, DARRIBERE Aline, SANTOS Paula, MALE Nathalie et HERALD Xavier.

Date de convocation : le 11 Décembre 2017.

Florence Bignes a été élue secrétaire de séance.

Point sur les travaux

- Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport énergétique concernant la salle des sports.
- La Commune a décidé de participer financièrement aux travaux du plateau surélevé de la RD32, réalisé par le Conseil Départemental, à hauteur de 2220.72€.
- Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le projet et le financement de la part communale concernant l'extension du réseau électrique de l'affaire 17EX119. Les travaux s'élèvent à 7221.61€. La Commune participe aux travaux à hauteur de 1171.51€, qu'elle financera par de l'emprunt, et également aux frais de gestion, qui s'élèvent à 252.61€.
- Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le projet et le financement de la part communale concernant les travaux de Génie Civil de l'affaire 17TE080 liée à l'affaire 17EX119. Les travaux s'élèvent à 528.94€. La Commune participe aux travaux à hauteur de 509.64€, qu'elle financera par de l'emprunt, et également aux frais de gestion qui s'élèvent à 19.30€
- Le Conseil Municipal a délibéré afin de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la construction d'un city-stade et d'un bâtiment communal comprenant un local technique, un local associatif et un préau couvert à destination des jeunes.

Affaires scolaires

- Le conseil Municipal a délibéré pour créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet du 8 Janvier 2018 au 6 Juillet 2018. L'agent assurera le service à la cantine et le ménage des locaux. La durée hebdomadaire moyenne de travail de ce contrat est fixée à 9.5 heures.
- Un compte-rendu de la réunion sur le devenir du centre aéré, en proie à des difficultés financières, à laquelle participaient le Maire et le Premier Adjoint, a été fait. Etaient également présents des membres de l'association des Familles Rurales des

Deux Luys, gestionnaire de la structure, et les maires des communes concernées. 24 enfants de Mazerolles fréquentent le centre aéré le mercredi de manière plus ou moins régulière. Pour équilibrer les comptes de l'association, les communes devraient verser 8€ par enfant, sachant que l'association va d'ores et déjà augmenter le prix à la journée de deux euros.

Le Conseil Municipal a souligné que la commune met déjà à disposition les locaux ainsi que le personnel communal, ces deux éléments profitant aux enfants de Mazerolles mais également à ceux des autres communes. Le Conseil Municipal a décidé de calculer le coût que représente la mise à disposition du personnel communal au centre aéré pour éventuellement, par la suite, le répercuter aux communes concernées.

Rapport sur l'eau

Le conseil municipal a pris acte du rapport sur l'eau qui ne soulève pas d'observation de sa part.

Vœux 2018

Les vœux auront lieu le 19 Janvier à 19 heures au Foyer Rural.

Questions diverses

- **PLUI** : Une première réunion concernant l'élaboration du PLUI a eu lieu pour les communes de l'ex-canton d'Arzacq. Un bureau d'étude va être retenu pour quatre ans, durée de l'élaboration du document d'urbanisme. Monsieur le Maire a souligné que le nombre de terrains constructibles serait drastiquement diminué par rapport au nombre autorisé, actuellement, par la carte communale.
- **Associations** : Monsieur le Maire a présenté le projet de course pédestre organisée par l'association des parents d'élèves le 25 Février 2018 ainsi que leur demande de subvention. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal. Certaines associations souhaiteraient que la Commune achète une friteuse professionnelle qui serait mise à disposition. Le Conseil Municipal a décidé de se renseigner sur les prix avant de prendre une quelconque décision.
- **ONF** : Le Premier Adjoint a présenté le montant des travaux prévus en 2018 dans la forêt communale. Il s'élève à 3467€HT.
- **Repas des aînés** : Le repas des aînés aura lieu le 10 Mars 2018.
- **Demande de remboursement de travaux faits par erreur par un administré sur une partie de chemin appartenant à la commune**: Lors du précédent conseil, une réponse négative avait été faite au requérant demandant le remboursement de travaux faits sur la partie d'un chemin appartenant à la Commune. Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du courrier de l'administré faisant suite à cette réponse négative.
- **SIVU entretien voirie et espaces verts** : le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du SIVU entretien voirie et espaces verts. De plus, le projet de modification de la dénomination de ce SIVU a été abordé.
- **SIECTOM** : Une demande va être faite au SIECTOM pour que deux containers, pour le recyclage du verre, soient sur la place du foyer rural. Celui présent à l'entrée du village au lieu-dit le « Gaillat » serait supprimé.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 22 Décembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 22 Décembre 2017
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne